

Réponse à la consultation sur une nouvelle politique européenne de voisinage.

1. L'objectif de réfléchir à une nouvelle politique européenne de voisinage pose déjà question. S'agit-il de jeter les bases d'une nouvelle politique EUROPÉENNE de voisinage, c'est-à-dire comme la précédente, européenne centrée et définie de façon unilatérale. Où s'agit-il de définir une nouvelle politique de voisinage définie de façon conjointe avec les pays voisins dans le cadre d'un nouveau partenariat à co-construire. Ce qui est évidemment toute autre chose.
2. Il est essentiel de se souvenir que la politique de voisinage avec les pays de la Méditerranée ne date pas de l'année 2004. La politique de partenariat et de voisinage avec les pays du Sud de la Méditerranée a été mise en place dans le cadre du processus de Barcelone. La politique méditerranéenne avait été mise en place dans un contexte difficile, s'agissant de la question palestinienne et des relations de l'Europe avec Israël et visait précisément à trouver une réponse globale aux défis stratégiques communs du pourtour de la Méditerranée, tenant compte des liens historiques et culturels.
3. La mise en place d'une politique de voisinage associant en 2004 les pays de l'Est et les pays du Sud de la Méditerranée a complètement occulté le contexte des relations européennes avec les pays de la Méditerranée, en **associant deux groupes de pays complètement différents**. Il s'agissait, de la part de ses concepteurs de créer une « **ceinture de sécurité** » autour de l'Europe élargie. D'où une approche essentiellement sécuritaire, qui a montré ses limites, fondée sur une notion extrêmement restrictive de la stabilité à maintenir à tout prix autour de l'Europe, quitte à soutenir pour la Méditerranée, des dictateurs chargés de stopper le flux de migrants et de maintenir leurs marchés ouverts à l'Europe.
4. Une Refondation de la politique de la politique de voisinage passe nécessairement par la nécessité de revenir à un **cadre spécifique** de coopération d'une part avec les pays méditerranéens d'autre part avec les pays de l'Est. Si le principe de différenciation doit être appliqué **c'est bien avant tout par une différenciation entre ces deux types de voisinage**.
5. Une nouvelle politique de voisinage vis-à-vis des pays du Sud de la Méditerranée doit évidemment prendre en compte les relations de ces pays avec leurs voisins c'est-à-dire avec l'Afrique et le Moyen-Orient. Jusqu'ici l'Europe a refusé de considérer que les pays du Sud de la Méditerranée constituent également **les pays du nord de l'Afrique et donc font partie intégrante de l'Union Africaine** pourtant aujourd'hui reconnue comme partenaire privilégié de l'Europe, dans le cadre du partenariat Europe /Afrique. Depuis le début de la négociation du partenariat Europe /Afrique, les pays méditerranéens ont essayé sans succès, de faire comprendre et admettre par la commission européenne (et les états membres) que **les pays méditerranéens étaient donc à la fois des pays méditerranéens et des pays africains** et que il y avait donc à rechercher et établir une cohérence entre la politique de coopération méditerranéenne et celle de coopération vis-

à-vis de l'Afrique. L'Europe doit comprendre que **la double appartenance des pays de la méditerranée**, constitue la meilleure réponse aux difficultés rencontrées et à ses objectifs géostratégiques.

6. L'autisme de l'Europe pour considérer la dimension méditerranéenne de sa relation avec l'Afrique se poursuit encore aujourd'hui puisqu'elle ne veut pas prendre en compte cette dimension dans les futures négociations concernant l'accord de coopération (post Cotonou) qui doit être adopté en 2020, et qui doit également être totalement repensé, en intégrant notamment cette dimension de l'Afrique « as one » comme le réclament les responsables de l'Union Africaine

7. À titre d'exemple, il ne peut pas y avoir une politique de la **migration** vis-à-vis des pays méditerranéens sans prendre en compte le fait que la plupart des migrants sont africains et que la politique de migration doit s'inscrire dans cette perspective de partenariat entre l'Europe et l'Afrique, comme le réclamait déjà le président Konaré en 2007.

8. Autre exemple, s'agissant de paix et de sécurité, l'Europe doit apprendre à travailler dans ce cadre du partenariat stratégique Europe /Afrique, comme en témoigne par exemple le rôle de l'union africaine et notamment l'Algérie dans le cadre de la réconciliation au nord du Mali. L'Algérie joue en effet un rôle crucial dans une approche régionale sahélienne. Il se agit là simplement de quelques exemples, parmi beaucoup d'autres.

9. La participation plus active des pays membres reste un problème dans tous les accords de coopération que la commission européenne a négocié même avec la participation de ses états membres. On ne peut oublier que certains états membres gardent des relations privilégiées, souvent post coloniales avec certains pays de la zone de voisinage, alors qu certains états membres manifestent peu d'intérêt au regard de leurs intérêts de politique étrangère. La question de **l'appropriation** doit concerner avant tout **l'appropriation par les pays dits partenaires et les acteurs** de ce partenariat. Étant donné que la politique de voisinage a été peu ou prou imposée au pays partenaires, il reste évidemment que l'appropriation de ces accords de voisinage pose un sérieux problème, et en constitue un facteur majeur de blocage ou de paralysie de la coopération.

10. L'union Européenne doit complètement revoir la **notion de partenariat**. Tout nouvel accord de partenariat devra s'appuyer sur un **véritable dialogue politique** entre partenaires, portant sur la vision les objectifs et priorités stratégiques. Il s'agit de définir des objectifs partagés et une vision commune de ce partenariat. Seul un **véritable dialogue politique mis en place depuis le niveau local, jusqu'au niveau continental**, peut garantir cela, en associant l'ensemble des acteurs : société civile, collectivités locales dont le rôle est essentiel), organisations régionales et gouvernements nationaux.. Ce n'est qu'à cette condition qu'il peut y avoir appropriation

11. Jusqu'à présent, la politique de voisinage européenne est essentiellement fondée sur une **vision économique imposée** à travers des accords de libre échange. Il ne pourra y avoir de Refondation d'une politique de voisinage que si l'Europe change de paradigme. Non la démocratie ne se décrète pas et ne se développe pas à travers une vision neo libérale, qui sous-tend aujourd'hui tous ses accords de partenariat. Il s'agit de remettre en cause le paradigme » Money , market and mobility , More for more . »
La Refondation d'une politique de voisinage suppose de fait, une remise en cause fondamentale du credo sur lesquels sont fondés tous ses accords de partenariats: qu'il s'agisse de l'Amérique latine ,de l'Afrique ,de la Méditerranée,. On peut douter cependant l'Europe ait l'intention de s'engager dans cette nouvelle voie

12. L'Europe doit repenser les fondamentaux et les fondements d'une véritable politique de partenariat et réfléchir avec ses partenaires voisins à ce que peut-être un projet de vivre ensemble en paix autour du partage d'un bien commun qu'est la Méditerranée et qui est le fruit de l'histoire de l'Europe et des liens qui la lie à la méditerranée. Un projet global de prospérité et de paix partagées , autour de valeurs partagées (qui ne sont pas, uniquement les valeurs de l'union européenne sous prétexte de l'universalisme) ; un projet global dans sa dimension historique, politique , culturel, économique social et écologique , seul à même de permettre un **developpement durable et une transition durable** vers un nouveau modèle de relations économiques, sociales et politiques.

13. L'idée d'une différenciation plus marquée entre les différents pays partenaires et d'une coopération plus personnalisée est une fausse bonne idée. D'une part parce , que l'Europe a toujours conçu ses relations de voisinage , en privilégiant essentiellement la dimension nationale et en ne prenant pas en compte, au contraire l'importance géopolitique d'une dimension régionale avec ses pays voisins. Les plans d'actions reflètent déjà cette dimension uniquement nationale et les rapports de suivi ne peuvent se substituer à un véritable dialogue politique à tous les niveaux avec l'ensemble des acteurs visant à examiner conjointement les problèmes qui se posent, les progrès enregistrés, les difficultés à relever et les solutions pour y remédier.

14. Toujours dans cette même perspective la **coopération sectorielle** , qui segmente et dissocie les différentes dimensions d'un partenariat global, n'est que le reflet de l'approche purement économique proposée et poussée par l'Europe.

15. En ce qui concerne la gestion des conflits et des crises, la réponse ne peut sûrement pas venir des seules activités de la PESC et de la PSDC., fondées sur la même approche euro-peano centrée . L'UE doit absolument veiller à assurer une cohérence entre ses différentes politiques de paix et de sécurité mises en place dans le cadre de différents partenariats, comme c'est le cas pour l'union africaine. L'Union africaine dispose d'un mécanisme de Paix et de sécurité et d'une politique de paix et de sécurité. Elle est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans la résolution des conflits. en Afrique .

16. Il est temps que les responsables de la Méditerranée au sein de la commission européenne et du service extérieur , apprennent à mieux connaître les politiques et stratégies mis en place par leurs collègues. La segmentation et l'absence de collaboration entre les différentes directions de la commission européenne et du service extérieur, aboutissent à ignorer les orientations politiques et activités menées par d'autres services. La première nécessité est donc d'assurer une approche **transversale et stratégique entre** les différents départements et rechercher une plus grande cohérence et intégration entre les différentes visions politiques et stratégiques portées par les différentes directions .